



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE - VALORISATION PAR ALIÉNATION
IMMOBILIÈRE AU PROFIT D'UN TIERS D'UN ENTREPÔT SIS RUE DE
CANTERAIN**

(N°2026-224)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-11 et suivants et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-565 de la Commission Permanente en date du 09/12/2024 « Commune de SAINT-POL-SUR-TERNOISE - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un ancien dépôt de matériels du CER de SAINT-POL-SUR-TERNOISE (sis rue de Canteraine et cadastré AH 109) » ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2025-62767-14438 en date du 24/03/2025 ;

Vu la vente aux enchères en ligne de biens immobiliers départementaux n°2024-62A 2484 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'aliénation par le Département du Pas-de-Calais au profit de Monsieur Alexander VAN DER MEULEN et Madame Wilma NANNINGA (ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer) de l'immeuble bâti sis rue de Canteraine à Saint-Pol-sur-Ternoise, sur et avec la parcelle cadastrée AH n°109 pour 239 m² au territoire de la commune de Saint-Pol-Sur-Ternoise, au prix net vendeur de 30 673,00 €, conformément aux plans et selon les modalités reprises au rapport joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer la promesse de vente et l'acte de vente à intervenir (notaire missionné par l'acquéreur et aux frais de celui-ci), et toutes pièces y afférant, ainsi qu'à en percevoir le prix.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération€	Recette €
Fonctionnement - Recette	C06-020J06	775//943	Operations foncières	30 673,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

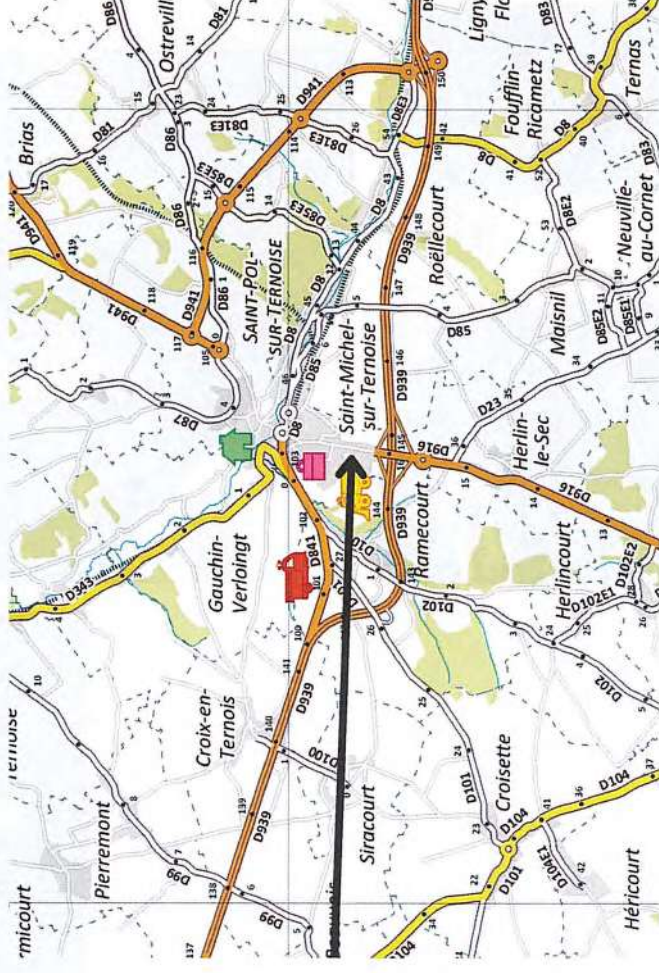
PLAN DE SITUATION DU BIEN

Commune: SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Rue de Canteraine

Parcelle Cadastrale :

section AH n° 109





Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ST-POL-SUR-TERNOISE

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 14/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

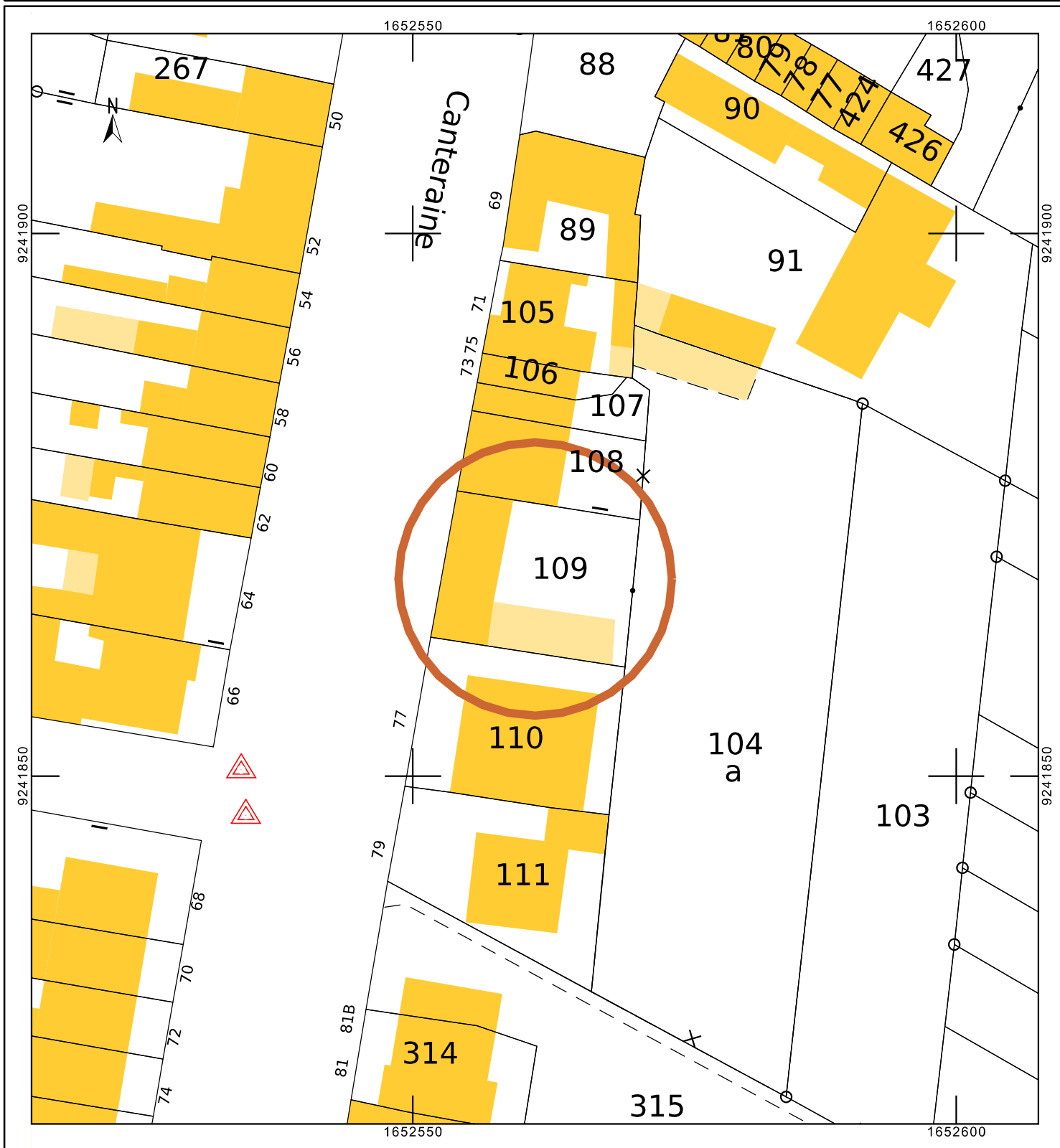
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Place François MITTERRAND 62130
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
tél. 03 21 47 44 00 -fax 03 21 47 44 08
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

Direction de l'immobilier

RAPPORT N°24

Territoire(s): Montreuillois-Ternois
Canton(s): SAINT-POL-SUR-TERNOISE
EPCI(s): C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE - VALORISATION PAR ALIÉNATION IMMOBILIÈRE AU PROFIT D'UN TIERS D'UN ENTREPÔT SIS RUE DE CANTERAINNE

Le Département du Pas-de-Calais est propriétaire d'un immeuble bâti sis rue de Canteraine à Saint-Pol-Sur-Ternoise, sur et avec la parcelle cadastrée AH n°109 pour 239 m². Il s'agit d'un immeuble à usage d'entrepôt, qui était affecté aux services du Centre d'Entretien routier de Saint-Pol-Sur-Ternoise.

Ce bâtiment, libre d'occupation, a été désaffecté de tout service public et a été déclassé du domaine public pour être reclassé dans le domaine privé du Département suivant délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 9 décembre 2024.

La collectivité a choisi de confier la commercialisation de ce bien à la société Agorastore dans le cadre du marché de vente aux enchères en ligne de biens immobiliers départementaux référencé 2024-62A 2484.

Pendant la période de commercialisation du 13 janvier 2026 au 12 mars 2026, le bien a fait l'objet de 19 visites. A l'issue de la phase des enchères, un classement final a été communiqué à la collectivité, établi au regard d'un système de notation prenant en considération le prix et la certitude transactionnelle.

La meilleure enchère a été faite par Monsieur Alexander VAN DER MEULEN et Madame Wilma NANNINGA, pour un montant de 33 250,00 €, commission au bénéfice d'Agorastore incluse ; soit un prix net vendeur de 30 673,00 €. Les acquéreurs ont pour projet d'utiliser ce bien immobilier afin d'y stocker des véhicules et du mobilier. Il s'agit donc d'une poursuite d'usage du bien. Ils sont accompagnés dans cette démarche par un agent immobilier d'Hesdin-La-Forêt et le prix de vente sera financé sur leurs fonds propres, sans condition suspensive.

Conformément aux dispositions de l'article L 3213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la collectivité départementale peut délibérer sur ce projet d'aliénation, au vu de l'estimation du service local du domaine qui a évalué cet immeuble, en valeur libre d'occupation à 22 000 € en date du 24 mars 2025 (avis n°2025-

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de décider l'aliénation par le Département du Pas-de-Calais au profit de Monsieur Alexander VAN DER MEULEN et Madame Wilma NANNINGA (ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer) de l'immeuble bâti sis rue de Canteraine à Saint-Pol-Sur-Ternoise, sur et avec la parcelle cadastrée AH n°109 pour 239m² au territoire de la commune de Saint-Pol-Sur-Ternoise au prix net vendeur de 30 673,00 €, conformément au plan joint en annexe ;

- de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à signer la promesse de vente et l'acte de vente à intervenir (notaire missionné par l'acquéreur et aux frais de celui-ci), et toutes pièces y afférant, ainsi qu'à en percevoir le prix.

La recette sera affectée sur le budget départemental, comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C06-020J06	775/943	Operations foncières		30673.00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY